

## TABLEAU DE REPARTITION DES COMPETENCES

	AUJOURD'HUI	A TERME
<b>Inventaire</b>	Etat (DRAC)	Région (conduite). Etat (méthode).
<b>Protection MH</b>	Etat	Etat. - mais ouverture de la CSMH aux élus nationaux et de la CRPS et de la CDOM (vice-présidence) aux élus locaux - encouragement à la création d'un " troisième cercle " à l'initiative des collectivités locales.
<b>Espaces protégés</b> <i>Abords</i>	Etat (avis conforme ABF).	Idem (mais transition vers un système où le PLU et le PPM sont des outils de gestion des abords).
<i>ZPPAUP</i>	Etat après accord de la collectivité locale (avis conforme ABF)	Idem
<i>Secteurs sauvegardés</i>	Etat (avis conforme ABF)	Idem – simplification de la procédure de révision.
<b>Travaux MH</b> <i>Maîtrise d'ouvrage (classés)</i>	- Etat (CRMH) - Propriétaire	PROPRIETAIRE (avec formules de gestion diverses : maîtrise d'ouvrage déléguée, agence, ...)

	AUJOURD'HUI	A TERME
<b>Maîtrise d'œuvre (travaux aidés par l'Etat)</b>		(Travaux aidés par les collectivités publiques)
	<i>Entretien (classés)</i> ABF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transitoirement : ABF</li> <li>- A terme : architectes territoriaux (ex-Chaillot) ou architectes libéraux du patrimoine (ex-Chaillot)</li> <li>- ABF (bâtiments de l'Etat)</li> </ul>
	<i>Travaux (classés)</i> 51 ACMH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 75 ACMH (concours annuel + tour extérieur)</li> <li>- Choix par le propriétaire sur une liste de 3 noms proposés par l'Etat (Préfet) pour 5 ans, pour 1 ou 2 départements</li> </ul>
<i>Travaux (inscrits)</i> Architecte non obligatoire		Architecte obligatoire (réforme de la loi de 1977 sur l'architecture)
<b>Autorisation de travaux (classés)</b>	CRMH	CRMH
<b>Déclaration de travaux (inscrits)</b>	CRMH	ABF
<b>Suivi de l'état sanitaire</b>	Etat (ACMH, ABF, IGMH)	Idem
<b>Crédits travaux MH (crédits Etat)</b> <i>Programmation</i>	Etat (CAR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation dans deux régions "tests" (Midi-Pyrénées, Lorraine)</li> <li>- Travaux et entretien Conseil régional ou Conseil général (avec CRMH mis à disposition).</li> </ul>
<i>PRNP</i>	Etat	Crédits "fléchés" monuments historiques, sous forme d'une dotation globale, remise, soit à la région, soit au département, après expérimentation dans deux régions "tests": Midi-Pyrénées et Lorraine.
<i>Entretien classés</i>	Etat	
<i>Entretien inscrits</i>	Etat	
<i>Travaux inscrits</i>	Etat	
<i>Travaux classés</i>	Etat	

	<b>AUJOURD'HUI</b>	<b>A TERME</b>
<b>Propriété</b> (bâtiments Etat)	L'Etat ne doit conserver que les monuments d'intérêt national.	- Proposition de transfert des autres monuments 1) à la commune ; 2) au département ; 3) à la région ; 4) maintien à l'Etat (et convention de gestion).
<b>Gestion</b> (bâtiments Etat)	Etat (via le CMN)	- CMN ou convention de gestion avec les collectivités locales ou le secteur privé.
<b>Formation</b> <i>ACMH, ABF et Architectes du patrimoine</i>  <i>Conservateurs d'Etat et territoriaux et Restaurateurs</i>  <i>Attachés de conservation</i>  <i>CAOA</i>	Ecole de Chaillot  INP (+ CNFPT)  CNFPT  INP (formation partielle)	- Ecole de Chaillot dans un cadre institutionnel, pédagogique et financier adapté  - INP (+ CNFPT)  - INP ( et CNFPT) : (formation à mieux organiser)  - INP (formation à mieux organiser)
<b>Statuts et emplois</b>	- Pas de filière territoriale d'architecte.  - Pas d'équivalence des carrières de conservateurs.  - Arrêté du ministère de l'intérieur fixant le nombre des emplois de conservateurs territoriaux.	- Création de cadres d'emplois (métiers du patrimoine ; architecte urbaniste du patrimoine).  - Equivalences entre fonctions publiques ( grade de conservateur général).  - Suppression de la liste des emplois de conservateurs territoriaux.
<b>Contrôle scientifique et technique</b>	Etat	- Idem, avec réforme du statut de l'inspection générale des MH (architectes) - Rapport biennal au Parlement.